

# Vigile

Vigilance pour la santé et la sécurité au travail

Lettre du Département des Risques Professionnels

CRAM Aquitaine

[[Risque]]

## Où en êtes-vous avec votre

# ventilation ?

La qualité de l'air respiré est primordiale, surtout au travail. Le danger d'intoxication concerne toutes les entreprises, notamment celles qui fabriquent ou utilisent des produits chimiques dangereux.

A défaut de supprimer ou de substituer ces produits, on est très souvent amené à mettre en place des systèmes de captage des polluants à la source.

Or, une fois installés, ces systèmes de ventilation ne sont pas toujours correctement entretenus. Il existe pourtant une réglementation stricte en la matière... Il est temps de respirer un bon coup et de s'y mettre !



© Yves Cousson/INRS

Mauvaise ventilation : attention, les risques sont réels.

En effet, l'installation correcte et l'entretien des systèmes de ventilation sont primordiaux... car les risques encourus sont réels : fumées, poussières, émanations de produits sous forme gazeuse, inhalées à petites doses régulières peuvent provoquer des maladies graves, voire mortelles comme des cancers. La solution : le dossier d'installation.

### Le dossier de l'installation de ventilation

Il est indispensable de constituer et de tenir à jour un dossier d'installation pour chaque installation nouvelle de ventilation (*voir encadré*). Pour les installations déjà existantes, il suffit seulement d'établir le dossier des valeurs de référence et la consigne d'utilisation.

L'objectif poursuivi est de bien connaître les installations dès leur conception et d'en assurer un meilleur suivi par la maintenance et les contrôles périodiques.

### La réalité

Trop souvent un système de ventilation installé est un système oublié ; or ce n'est pas parce que l'on entend tourner un ventilateur ou une sorbonne qu'il y a effectivement captage des polluants au point d'émission. Ainsi une sorbonne peut très bien refouler.

A titre d'exemple, dans le secteur du traitement de surface, une action réalisée par la Cram en Aquitaine en lien avec la profession a permis de constater l'absence quasi systématique du dossier de ventilation et de contrôles périodiques.

Alors que dans le domaine du bruit ou de l'électricité les entreprises ont bien pris en compte la réglementation, ce n'est pas le cas dans le domaine de la ventilation.

### Faites tourner l'info

Pour vous aider dans la vérification de vos systèmes de ventilation, l'INRS vient d'éditer un guide pratique de ventilation intitulé "Le dossier d'installation de ventilation". Cette brochure explique avec clarté les exigences réglementaires pour les installations nouvelles ou existantes et donne un cas concret de réalisation d'un dossier d'installation. N'attendez pas de constater les dégâts... Jetez un œil à vos installations et, si besoin, consultez un spécialiste ! Nous sommes là pour ça. ■

#### >>> PLUS D'INFOS

- A télécharger gratuitement sur [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)
- > ED 6008 : "Le dossier d'installation de ventilation"

Contact CRAM  
> Alain Hou, ingénieur conseil  
05 56 28 27 30

## DOSSIER D'INSTALLATION

pour des installations nouvelles

### Notice d'instruction

Etablie par le maître d'ouvrage

### Consigne d'utilisation

Etablie par le chef d'établissement

Descriptif des installations	Dossier des valeurs de référence	Dispositions prises pour la ventilation	Mesures à prendre en cas de panne	Dossier de maintenance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Description des dispositions prises pour l'aération et l'assainissement</li> <li>Informations permettant :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• la conduite de l'installation et son entretien</li> <li>• les dispositions à prendre en cas de panne ou de dysfonctionnement</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Points caractéristiques de l'installation</li> <li>Mention des valeurs réputées satisfaisantes pour le fonctionnement de l'installation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rappel des principales valeurs de références de l'installation</li> <li>Rappel des éléments pour la conduite et l'entretien</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rappel de la conduite à tenir en cas de panne ou de dysfonctionnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recueil des opérations de maintenance et d'entretien</li> <li>Liste des aménagements et réglages</li> <li>Résultats des contrôles périodiques</li> </ul>

## [[ Risque routier ]]

# Les jeunes surexposés

On ne le dira jamais assez : 50 % de tués au travail le sont sur la route. Le risque routier est donc le premier risque professionnel toutes catégories confondues. Ceci dit, les moins de 25 ans représentent la tranche d'âge la plus fréquemment victime d'accidents de la route par rapport à la moyenne nationale. Chez les jeunes de moins de 25 ans, les accidents de travail liés au risque routier représentent 33,6% des accidents de travail avec arrêt.

On constate en effet que les jeunes apprentis en bâtiment (plombier-chauffagiste, maçon, carreleur ou peintre), sont largement exposés au risque routier : ils effectuent de nombreux déplacements sur des chantiers parfois très éloignés, à leur faible expérience de conduite s'ajoute la difficulté de conduite des véhicules utilitaires légers, véhicules spécifiques en dimension et en comportement routier qui transportent des charges variées (bouteilles de gaz, plaques de verres, etc.)

### Professionaliser la conduite des VUL

La CRAM Aquitaine, le CFBTP Bordeaux Blanquefort et l'INRS ont organisé une formation pour de jeunes aquitains de + de 20 ans, apprentis dans le bâtiment et les travaux publics. L'objectif était de leur apprendre à maîtriser toutes les phases de conduite, autrement dit, repérer les anomalies sur le véhicule avant le départ, bien arrimer les charges à l'intérieur, préparer leur déplacement, apprendre les



© CRAM Aquitaine

Repérer les anomalies sur le véhicule avant le départ...

comportements du VUL en situation de conduite et en situation de freinage d'urgence, etc. Une formation innovante qui intègre prévention des risques liés à la circulation, mais également des risques liés à l'activité physique pour acquérir dès la formation les bons réflexes afin de préserver sa santé. 31 jeunes apprentis du BTP ont pris part à cette initiative innovante. Ils étaient pour la majorité peintres, carreleurs et maçons. La Cram Aquitaine et l'INRS souhaitent pouvoir déployer ce dispositif dans toute l'Aquitaine. A bon entendre...

>>> PLUS D'INFOS

> Contact : Sandrine Paradis, Ingénieur conseil à la Cram Aquitaine - sandrine.paradis@cramaquitaine.fr ou 05 56 11 64 39.

## [[ Nouveauté ]]

# Prenons de la hauteur et restons-y

La nouvelle vient de tomber dans le milieu de la prévention... l'INRS vient d'éditer une fiche pratique de sécurité sur les chutes de hauteur. L'ED 130, logiquement intitulée "La prévention des chutes de hauteur" offre une explication simple des configurations à risques et met à la portée de tous les professionnels la démarche à suivre pour prévenir les chutes. Comment diminuer le risque en travaillant au sol ? Comment installer des équipements permanents assurant une protection maximale ? Quelles mesures d'organisation du travail adopter ? Quels moyens de protection utiliser ?... toutes ces questions et bien d'autres trouvent leurs réponses dans l'ED 130. Enfin une fiche qui ne vous tombe pas des mains !

>>> PLUS D'INFOS

> A télécharger gratuitement sur le site [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr) ED 130 : "Prévention des chutes de hauteur."

## [[ Alerte ]]

# Le cas mouflage



© Gaël Kerbaol/INRS

Vous possédez une grue de marque Potain équipée d'un système de changement de mouflage automatique ? Bien. Maintenant, vérifiez sa date de mise en service...

Elle est antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2004 ? Aïe. Cela signifie que le kit de changement de mouflage sur cet appareil peut présenter un risque de décrochage de la partie intérieure de la moufle. Ceci entraînerait la chute de la charge en cas de choc sur la moufle ou d'un mauvais accrochage de la moufle inférieure lors d'un changement de mouflage. Bref, le "cas mouflage" c'est du sérieux ! Une solution : rapprochez-vous sans attendre de votre revendeur Potain pour la mise en place d'un kit de contrôle de verrouillage.

>>> PLUS D'INFOS

> Le magazine Travail et Sécurité consacre un article à ce problème de mouflage dans son numéro 682 de mars 2008, page 14.

> Pour plus d'informations n'hésitez pas à contacter Guy Magniez, ingénieur conseil à la CRAM Aquitaine (05 56 11 64 35 ou [guy.magniez@cramaquitaine.fr](mailto:guy.magniez@cramaquitaine.fr)).

## [[ C'est de saison ]]

# Bienvenue au nouveau



© Gaël Kerbaol/INRS

A la veille des embauches de saisonniers, pensez-y : les nouveaux embauchés sont fragiles ! Il suffit de jeter un œil aux statistiques pour s'en convaincre : pour les jeunes de moins de 25 ans, la fréquence des accidents du travail est 2,3 fois plus élevée que pour les autres salariés. Peu d'expérience, méconnaissance de leurs limites, timidité, manque de discernement entre ce qui est important et ce qui ne l'est pas... les causes de leur vulnérabilité sur les lieux de travail sont multiples.

### Bien renseignés, mieux protégés

Quoi qu'il en soit, c'est à l'employeur de veiller à l'accueil et à la formation pratique des stagiaires, des travailleurs intérimaires, des apprentis et des collaborateurs saisonniers. Les nouveaux doivent également se sentir entourés par l'ensemble des employés. Dans chaque situation de travail à risque, il doit avoir été informé du travail à exécuter, de la hiérarchie en vigueur dans l'atelier, du contenu exact de la tâche et des risques particuliers qu'il peut rencontrer à ce poste. Des fiches de postes dûment remplies, une liste répertoriant tous les types de risques (électrocution, projections oculaires, écrasement...), un livret d'accueil bien renseigné, quelques heures de formations avec le responsable sécurité et une bonne discussion en tête à tête peuvent sauver la mise de la nouvelle recrue... qui de jeune embauchée, est devenue votre jeune protégée.

>>> PLUS D'INFOS

> Dossier web inrs : "Accueillir et intégrer un nouvel embauché" ([www.inrs.fr](http://www.inrs.fr))

> Notre article : "Mal formés, mal accueillis : gros souci !" dans le Vigie n°9 de novembre 2003.

## [[ Agenda ]]

# Bien au boulot à tout âge

Du jeudi 29 mai au vendredi 6 juin 2008 se déroule la 5<sup>ème</sup> semaine pour la Qualité de Vie au Travail, organisée par le Réseau pour l'Amélioration des Conditions de Travail. L'objectif est de faire connaître les initiatives innovantes et les



"bonnes pratiques" des entreprises dans le domaine de l'amélioration des conditions de travail... une bonne occasion de venir piocher des idées.

Le sujet des "parcours professionnels" abordé sera l'occasion de rappeler les problématiques de santé au travail comme le maintien dans l'emploi, le handicap ou la prévention des risques professionnels chez les seniors. Les CRAM et la CNAMTS mènent d'ailleurs une réflexion active autour de ces thèmes.

>>> PLUS D'INFOS

> A vos agendas !

En Aquitaine, l'ARACT propose deux rendez-vous : à Bordeaux le 3 juin ("Gestion des âges et emploi des seniors, quels parcours professionnels ?") et à Périgueux le 5 juin ("Gestion des parcours professionnels et performance de l'entreprise").

Inscriptions en ligne sur le site de l'ARACT : [www.aquitaine.aract.fr](http://www.aquitaine.aract.fr)